AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1343
FR0004175842-FS0568

28 septembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 septembre 2015, la société anonyme Foncière de l'Erable[1] (10 avenue Foch, 59000 Lille) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 septembre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et détenir 50 000 actions SELECTIRENTE représentant autant de droits de vote, soit 3,41% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SELECTIRENTE hors marché.

[1] Société anciennement dénommée SEDAF, contrôlée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord France.

[2] Sur la base d'un capital composé de 1 465 868 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.